

LA 2042 C ET SES RÉFÉRENCES DANS LA BROCHURE

PAGE

2042 C cerfa N°11222 * 21		DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE REVENUS 2018 COMPLÉMENTAIRE	
18		Nom	
		Prénom	
		Adresse	
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES			
1 I SALAIRES, GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS			
106	Rabais excédentaire sur options sur titres	DÉCLARANT 1 1TP	DÉCLARANT 2 1UP
106	Gains de levée d'options attribuées à compter du 28.9.2012; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28.9.2012 sur décision prise au plus tard le 7.8.2015; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction excédant 300 000 €	DÉCLARANT 1 1TT	DÉCLARANT 2 1UT
106	Gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise du 8.8.2015 au 30.12.2016; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction n'excédant pas 300 000 €		
	- gain imposable <i>Après abattement</i>	1TZ	
	- abattement pour durée de détention	1UZ	
	- abattement de 50%	1WZ	
	- abattement fixe <i>Départ à la retraite d'un dirigeant de PME</i>	1VZ	
107	Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i>	DÉCLARANT 1 1NX	DÉCLARANT 2 1OX
	Gains et distributions provenant de parts de <i>carried-interest</i> soumis à la contribution salariale de 30 %	1NY	1OY
	Indemnités pour préjudice moral <i>Fraction supérieure à 1 million d'euros</i>	1PM	1QM
108	Agents d'assurance: salaires exonérés <i>Option pour le régime fiscal des salariés</i>	1AQ	1BQ
	Salariés impatriés: salaires et primes exonérés	1DY	1EY
	Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise	1SM	1DN
108 — SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF N'indiquez pas ces revenus ligne 8T1 page 8.			
Salaires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger. Salaires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) exonérés en application de l'article 81 A du code général des impôts.			
	Salaires	DÉCLARANT 1 1AC	DÉCLARANT 2 1BC
	Marins-pêcheurs exerçant hors des eaux territoriales françaises	1GE COCHEZ	1HE COCHEZ
	Frais réels <i>Joinez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AE	1BE
	Pensions de source étrangère	1AH	1BH
	Pays de provenance des revenus de source étrangère		1CH
83	DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉS ET MEMBRES DU GROUPE FAMILIAL		
	<small>ANNÉE BLANCHE</small>		
	Si en 2018 vous avez perçu une rémunération (déclarée lignes 1AJ/1BJ ou 1GB/1HB) versée par une société que vous contrôlez ou par une société contrôlée par votre conjoint, vos descendants ou descendants ou vos frères et soeurs, indiquez le montant net imposable de la rémunération versée par cette société (après déduction forfaitaire de 10% ou déduction des frais réels), hors rémunération exceptionnelle. Si cette société vous a déjà versé une rémunération avant 2018, indiquez également le montant net imposable de la rémunération non exceptionnelle des années 2015, 2016, 2017.		
	SOCIÉTÉ 1		SOCIÉTÉ 2
	Nom de la société	DÉCLARANT 1 1AN	DÉCLARANT 2 1BN
	Rémunération non exceptionnelle nette de l'année 2018	DÉCLARANT 1 1GN	DÉCLARANT 2 1HN
La société vous a versé une rémunération avant 2018			
- Si votre rémunération de l'année 2018 est inférieure à l'une des rémunérations des années 2015, 2016, 2017			
Vous n'avez pas à remplir les cases ci-dessous			
- Si votre rémunération de l'année 2018 est supérieure à chacune de vos rémunérations des années 2015, 2016, 2017, remplissez les cases ci-dessous :			
Rémunération non exceptionnelle nette de l'année 2015			
Rémunération non exceptionnelle nette de l'année 2016			
Rémunération non exceptionnelle nette de l'année 2017			
La société vous a versé une rémunération pour la première fois en 2018			
1AV COCHEZ <input type="checkbox"/> 1BV COCHEZ <input type="checkbox"/> 1GV COCHEZ <input type="checkbox"/> 1HV COCHEZ <input type="checkbox"/>			
SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS			
À	Le		

2042 C

PAGE

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

120	Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....	260	
125	Déficits des années antérieures non encore déduits:		

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	2AA	2AL	2AM	2AN	2AQ	2AR

Impatriés: revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)

2DM

121	Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2019, provenant de l'année:		
	2016	2TU	2017 2TV 2018 2TW

123	Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie		
	- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017:		
	gains soumis au prélèvement libératoire	2VM	autres gains
	- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017:		
	gains imposables à 7,5 %	2VO	gains imposables à 12,8%
	- moins-value de cession		2VP 2VQ

3 I PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

139	Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012:		
	- gains taxables à : 18 % 3VD	30 % 3VI	41 % 3VF
	- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires déclarant 1 3VJ		déclarant 2 3VK
	- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10 %		3VN

142	Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE):		
	- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués avant le 1.1.2018	3SJ	à compter du 1.1.2018
	- activité exercée depuis moins de trois ans: gains taxables à 30 %		3TJ 3SK

129	Abattement pour durée de détention de droit commun <i>sur plus-values déclarées ligne 3V6 de la déclaration n° 2042</i>		3SG
------------	---	--	-----

130, 131	Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME:		
	- plus-value avant abattement		3UA
	- abattement pour durée de détention renforcé	3SL	abattement fixe

132	Clôture du PEA ou du PEA-PME:		
	avant expiration de la 2 ^e année: gain taxable à 22,5 % 3VM		entre la 2 ^e et la 5 ^e année: gain taxable à 19 % 3VT
	Profits sur instruments financiers taxables à 50 %		3PI

133	Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés:		
	plus-values exonérées (50%)	3VQ	moins-values non imputables (50%)

133	Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque		3VC
------------	--	--	-----

133	Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents		3SE
------------	--	--	-----

133	Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI:		
	- plus-values dont le report a expiré en 2018: avant abattement	3SA	plus-values imposables
	- complément de prix perçu en 2018		3SB 3WE

135	Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI:		
	- plus-values réalisées en 2018: avant abattement	3WH	après abattement
	- plus-values dont le report a expiré en 2018:		3WG
	• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012 taxables à 24 %	3WI	taxables à 19 %
	• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013: plus-values avant abattement	3WN	réalisées à compter du 1.1.2017
	plus-values après abattement		3XN 3WP
	impôt sur le revenu (IR)	3WR	contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR)
			3WT

Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2018 Article 150-0 B quater du CGI

3SZ

137	Transfert du domicile fiscal hors de France <i>Report de la déclaration n° 2074-ETD "Exit Tax"</i>		
	- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement		
	• plus-values et créances soumises: aux prélèvements sociaux ... 3WM		au barème de l'IR
	• plus-values art. 150-0 B ter du CGI: prélèvements sociaux 15,5 %	3XM	IR et CEHR

	- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement		
	• plus-values et créances soumises: aux prélèvements sociaux ... 3WD		au barème de l'IR
	• plus-values art. 150-0 B ter du CGI: prélèvements sociaux 15,5 %	3XD	IR et CEHR

prélèvements sociaux 17,2 %

3YA

143	Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 %		3VZ
	Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de remploi		3VW

2042 C

PAGE

4 I REVENUS FONCIERS

148 Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2018 (investissements réalisés en 2009) **4BY**
Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface *Report de la déclaration n° 2042LE* **4BH**

288 REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration* **0XX**
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé.

6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

180 Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre **6EV** Montant ... **6EU**
Nom et adresse des bénéficiaires

180 Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires. Report de dépenses des années antérieures :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
6HJ <input type="text"/>	6HK <input type="text"/>	6HL <input type="text"/>	6HM <input type="text"/>	6HN <input type="text"/>	6HO <input type="text"/>	6HP <input type="text"/>	6HQ <input type="text"/>
2017 6HR <input type="text"/>							

Sommes à ajouter au revenu imposable **6GH**
181 Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
6FA <input type="text"/>	6FB <input type="text"/>	6FC <input type="text"/>	6FD <input type="text"/>	6FE <input type="text"/>	6FL <input type="text"/>

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014
 - en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QA** 9 ans **7QB**
 - outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QC** 9 ans **7QD**

Investissements réalisés en 2015
 - en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QE** 9 ans **7QF**
 - outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QG** 9 ans **7QH**

Investissements réalisés en 2016
 - en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QI** 9 ans **7QJ**
 - outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QK** 9 ans **7QL**

Investissements réalisés en 2017
 - en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QM** 9 ans **7QN**
 - outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QO** 9 ans **7QP**

Investissements réalisés en 2018
 - en métropole avec engagement de location de : 6 ans **7QR** 9 ans **7QS**
 - outre-mer avec engagement de location de : 6 ans **7QT** 9 ans **7QU**

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

- en métropole:
 • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt **7AI**
 • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt **7BI**
 - outre-mer:
 • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt **7CI**
 • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt **7DI**

Investissements achevés en 2015

- en métropole:
 • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt **7BZ**
 • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt **7CZ**
 - outre-mer:
 • avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt **7DZ**
 • avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt **7EZ**

>>>

2042 C

PAGE

>>> Loi Pinel

Investissements achevés en 2016

- en métropole:

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt

7QZ []
7RZ []

- outre-mer:

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt

7SZ []
7TZ []

Investissements achevés en 2017

- en métropole:

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt

7RA []
7RB []

- outre-mer:

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt

7RC []
7RD []

210

INVESTISSEMENTS LOCATIFS: LOI DUFLOT

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.8.2014 et achevés en 2018

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2013:

- en métropole
- outre-mer

7GH []
7GI []

Investissements réalisés du 1.1 au 31.8.2014:

- en métropole
- outre-mer

7EK []
7EL []

Reports concernant les investissements des années antérieures en métropole et outre-mer

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en:

2013 7FI [] 2014 7FK [] 2015 7FR [] 2016 7FV [] 2017 7FW []

218

INVESTISSEMENTS LOCATIFS: LOI SCELLIER

RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Reports concernant les investissements des années antérieures

Investissements achevés en 2017 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon:

reportez 1/9 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012
- Investissements réalisés en 2011

7RT []
7RU []

Investissements achevés en 2017 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna:

reportez 1/5 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012
- Investissements réalisés en 2011

7RV []
7RW []

Investissements achevés en 2014, 2015 et 2016: reportez 1/9 de la réduction d'impôt

2014 2015 2016

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon

7YQ [] 7YT [] 7WT []

- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon

7YN [] 7YU [] 7WU []

- Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon

7YO [] 7YV [] 7WV []

- Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM

7YP [] 7YW [] 7WW []

2014 2015 2016

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012

7YQ [] 7YX [] 7WX []

- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011

7YR [] 7YY [] 7WY []

- Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010

7YS [] 7YZ [] 7WZ []

>>>

2042 C

PAGE

>>> Loi Scellier

Investissements achevés en 2011, 2012 et 2013: reportez 1/9 de la réduction d'impôt

	2011	2012	2013
- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7GJ		7YB
- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7HA	7GL	7YD
- Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon	7HD	7GS	7YF
- Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM	7HF	7GU	7YH

Investissements achevés en 2010: reportez 1/9 de l'investissement

Investissements réalisés en 2010:

- en métropole	7HV		- dans les DOM-COM	7HW	
- métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010	7HX		- DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010	7HZ	

Investissements réalisés en 2009:

- en métropole en 2009; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009;							7HT	
dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques							7HU	

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

- Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015; réalisés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 7LM		2013 7LN		2014 7LG		2015 7LK		2016 7LQ		2017 7LA	
----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--

- Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 7LS		2013 7LT		2014 7LH		2015 7LL		2016 7LR		2017 7LB	
----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--

- Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 7LZ		2013 7LX		2014 7LU		2015 7LO		2016 7LU		2017 7LC	
----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--	----------	--

- Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2017; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 et achevés de 2013 à 2017.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 7MG		2013 7MH		2014 7J		2015 7LP		2016 7LV		2017 7LY	
----------	--	----------	--	---------	--	----------	--	----------	--	----------	--

221 — COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT: PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION DANS LE SECTEUR INTERMÉDIAIRE

Engagement de location prorogé en 2018

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés et achevés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM

7ZV	
-----	--

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2012

- Investissements réalisés en 2011:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2011..... 7ZE

en 2010..... 7ZF

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011..... 7ZG

du 1.4 au 31.12.2011..... 7ZH

- Investissements réalisés en 2012:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2012..... 7ZI

en 2011..... 7ZJ

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012..... 7ZK

du 1.4 au 31.12.2012..... 7ZL

Investissements achevés en 2013

- Investissements réalisés en 2011:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2011..... 7SE

en 2010..... 7SF

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011..... 7SG

du 1.4 au 31.12.2011..... 7SH

- Investissements réalisés en 2012:

Engagement de réalisation de l'investissement: en 2012..... 7SI

en 2011..... 7SJ

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:

investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012..... 7SK

du 1.4 au 31.12.2012..... 7SL

- Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012

7SM	
-----	--

>>>

2042 C

PAGE

>>> Loi Scellier

Reports concernant les engagements de location prorogés en 2016 ou 2017

À remplir à partir de la deuxième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2016

Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 7ZM [] Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7ZN []

Prorogation en 2017

Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 7ZQ [] Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7ZR []

Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7ZS []

Investissements réalisés en 2012 7ZU [] Investissements réalisés en 2011 ou en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7ZT []

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

- Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011 ou 2012

Report du solde de réduction d'impôt de l'année 2016 7ZP [] .. 2017 7XP []

- Investissements réalisés en 2011 et achevés en 2011 ou 2012; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012

Report du solde de réduction d'impôt de l'année 2016 7ZO [] .. 2017 7XO []

- Investissements réalisés en 2012 et achevés en 2012

Report du solde de réduction d'impôt de l'année 2017 7XQ []

228

INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE: LOI CENSI-BOUVARD

Investissements réalisés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

Engagement de location à souscrire la première année au titre de laquelle la réduction d'impôt est demandée

Engagement de location en meublé à l'exploitant pendant une durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail : []

cochez la case COCHEZ

Adresse du logement; nom et type d'établissement dans lequel se situe le logement: []

Date d'achèvement du logement pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement

ou date d'achèvement des travaux pour les logements achevés depuis au moins quinze ans acquis en vue de leur réhabilitation []

2018

Investissements réalisés en :

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
7ID []	7JF []	7OU []	7OV []	7OW []	7OX []	7OY []

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en 2017:

réalisés de 2013 à 2017 7SA [] réalisés en 2012 7SB [] réalisés en 2011 7SC []

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en:

2013	2014	2015	2016
70A []	70F []	70K []	70P []
70B []	70G []	70L []	70Q []
70C []	70H []	70M []	70R []
70D []	70I []	70N []	70S []
70E []	70J []	70O []	70T []

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en:

2011	2012
71A []	7JV []
71B []	7JW []
71C []	7JX []
71D []	7JY []

Report de 1/9 de l'investissement. Investissements achevés en 2010

réalisés en 2009 7IR []	réalisés en 2010 7IP []
réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 7IQ []	

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

- Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015; réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 7IY []	2013 7PA []	2014 7PF []	2015 7PK []	2016 7PP []	2017 7PU []
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

>>>

2042 C

PAGE

>>> Loi Censi-Bouvard

- Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 7JC [] ... 2013 7PB [] ... 2014 7PG [] ... 2015 7PL [] ... 2016 7PQ [] ... 2017 7PV []

- Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 7JI [] ... 2013 7PC [] ... 2014 7PH [] ... 2015 7PM [] ... 2016 7PR [] ... 2017 7PW []

- Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2017; réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés de 2013 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2012 7JS [] ... 2013 7PD [] ... 2014 7PI [] ... 2015 7PN [] ... 2016 7PS [] ... 2017 7PX []

- Investissements réalisés et achevés de 2013 à 2017. Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7PE [] ... 2014 7PJ [] ... 2015 7PO [] ... 2016 7PT [] ... 2017 7PY []

233

TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE: LOI MALRAUX

Dépenses payées en 2018

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée au plus tard le 31.12.2016 :

- dans un secteur sauvegardé, dans un quartier ancien dégradé ou dans un site patrimonial remarquable couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé 7NX []

- dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) ou dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé 7NY []

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée à compter du 1.1.2017 :

- dans un site patrimonial remarquable couvert par un PSMV approuvé, dans un quartier ancien dégradé ou 7TX []

- dans un quartier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 7TY []

- dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé 7TY []

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée faute d'un montant suffisant d'impôt sur le revenu. Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année 2017 7KZ []

AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

230

Travaux de réhabilitation des résidences de tourisme

Dépenses payées en 2018 Report de la fiche n° 2041GF 7XX []

231

Investissements locatifs dans le secteur touristique

Report des dépenses de l'année 2012 : acquisition d'un logement neuf 7UY [] réhabilitation d'un logement 7UZ []

209

Intérêts des prêts étudiants contrats conclus entre le 1.9.2005 et le 31.12.2008

- Intérêts versés en 2018 au titre de l'une des cinq premières années de remboursement 7UK []

- Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal : nombre d'années de remboursement avant 2018 7VO [] intérêts versés avant 2018 7TD []

237

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location

Report de la fiche 2041GR Dépenses de travaux et de diagnostic préalable 7WR []

Dépenses de protection du patrimoine naturel

Report de réduction d'impôt des années antérieures 7KD [] 2012 2013 7KE []

238

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques

7NZ []

249

Souscription au capital de SOFICA

30 % 7FN [] 36 % 7GN [] 48 % 7EN []

243

Souscription au capital de petites et moyennes entreprises

- Versements 2018 7CF []

- Report de versements des années antérieures :

• souscription réalisée avant le 1.1.2012 7CL [] 2014 7CM [] 2015 7CN [] 2016 7CX [] 2017 7CR []

- Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement global de l'année :

2013 7CY [] 2014 7DY [] 2015 7EY [] 2016 7FY [] 2017 7GY []

247

Souscription de parts de FCP dans l'innovation 7GQ []

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) 7FQ []

Souscription de parts de FIP investis en Corse 7FM []

Souscription de parts de FIP investis outre-mer 7FL []

249

Souscription au capital d'entreprises de presse 30 % 7MX [] 50 % 7MY []

>>>

2042 C

PAGE

240

>>> Autres réductions et crédits d'impôt

Investissements forestiers

- Dépenses réalisées en 2018 :

Acquisition	7UN <input type="text"/>	Assurance	7UL <input type="text"/>
Travaux	7UP <input type="text"/>	Travaux consécutifs à un sinistre	7UT <input type="text"/>
Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs			7UA <input type="text"/>
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs			7UB <input type="text"/>
Contrat de gestion	7UQ <input type="text"/>	Contrat de gestion avec adhésion à une org. de producteurs	7UI <input type="text"/>

- Report des dépenses de travaux des années antérieures :

		Hors sinistre	Après sinistre
2010			7TF <input type="text"/>
2011			7TG <input type="text"/>
2012			7TH <input type="text"/>
2013			7TI <input type="text"/>
2014	7UX <input type="text"/>		7TJ <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VP <input type="text"/>		7TK <input type="text"/>
2015	7VM <input type="text"/>		7TM <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VN <input type="text"/>		7TO <input type="text"/>
2016	7VQ <input type="text"/>		7TP <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VR <input type="text"/>		7TQ <input type="text"/>
2017	7VS <input type="text"/>		7TR <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VL <input type="text"/>		7TS <input type="text"/>

251

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie

Intérêts d'emprunt pour reprise de société

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs

8 I DIVERS

281

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :

- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values	8VL <input type="text"/>
- impôt payé à l'étranger sur autres revenus	8VM <input type="text"/> DÉCLARANT 1 8WM <input type="text"/> DÉCLARANT 2 8UM <input type="text"/> PERS. À CHARGE

281

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif *autres que les salaires et pensions*

Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France <i>Report de la déclaration n° 2041 GL ou n° 2074 ETS</i>	8TN <input type="text"/>
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt	8TF <input type="text"/>

282

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus :

vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2016 ou 2017

8TD COCHEZ

283

Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous relevez d'un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen

ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français

8SH COCHEZ

8SI COCHEZ

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.

Montant des revenus exonérés de CSG et de CRDS :

revenus fonciers <i>après abattement si régime micro</i>	8RF <input type="text"/>
rentes viagères à titre onéreux <i>montant net après abattement</i>	8RV <input type="text"/>
revenus de capitaux mobiliers	8RC <input type="text"/>
plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés	8RM <input type="text"/>

284

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales

Voir document n° 2041 GG
Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère, salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole et revenus non salariaux des aidants familiaux, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

- revenus non salariaux des aidants familiaux	9,2 % 8PH <input type="text"/>
- revenus non salariaux	9,2 % 8TQ <input type="text"/>
- salaires	9,2 % 8TR <input type="text"/>
- allocations de préretraite	9,2 % 8SC <input type="text"/>
- allocations de chômage	6,2 % 8SW <input type="text"/> 3,8 % 8SX <input type="text"/>
- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail	6,2 % 8TW <input type="text"/>
- pensions de retraite et d'invalidité	8,3 % 8TV <input type="text"/> 3,8 % 8TX <input type="text"/>
- pensions en capital soumises à l'imposition forfaitaire	8,3 % 8SA <input type="text"/> 3,8 % 8SB <input type="text"/>